

## « Orientation et formation »

### Analyse et point de vue

rédigé par Y Destot, secrétaire générale adjointe en charge du secteur Information et orientation

en vue de la plate forme de propositions du SI EN UNSA éducation .

Ce document a été partiellement repris dans le texte publié dans la revue 124 « Inspection : Réalités et prospective »

## PREAMBULE

La question de l'orientation est une question complexe et les visions réductrices et simplificatrices en sont les mieux partagées.

Parler d'orientation c'est parler :

- des enjeux sociaux et économiques des politiques éducatives et de formation
- des politiques éducatives
- des résultats de l'orientation (les flux) comme horizons et indicateurs du fonctionnement de la politique éducative, de l'école à l'Université
- des politiques d'orientation et d'affectation des élèves et des étudiants et de leurs finalités - des procédures d'orientation
- de l'architecture du système scolaire et de l'offre de formation, de la carte scolaire
- du processus individuel et de son accompagnement tout au long de la vie (Démarche éducative en orientation, information, conseil en orientation, accompagnement)
- des acteurs, des services.
- Tous ces éléments interagissant de manière systémique

Depuis les années 2000 , l'imprévisibilité économique qui a fait émerger la notion de « formation tout au long de la vie » a conduit les organisations internationales (UNESCO- OCDE- Union européenne) à préconiser un type d'éducation moins centré sur l'accumulation de connaissances et plus tourné vers l'amélioration des capacités à agir à réagir et à s'adapter, conception qui privilégie les compétences générales, et justifie également une **conception de l'orientation progressive continue** et réversible . Elle s'incarne en formation initiale dans les démarches éducatives en orientation mises en œuvre à partir de 2005 \* et se confirme à travers la résolution européenne de 2008 qui préconise de favoriser l'acquisition de la « capacité à s'orienter tout au long de la vie », puis à travers la loi Orientation et formation de 2009 qui consacre le droit à l'orientation tout au long de la vie et ouvre la perspective d'une mise en synergie de l'ensemble des acteurs de l'AIO au sein de ce qui serait un service public d'orientation tout au long de la vie .

Cependant une conception de l'orientation monolithique et réductrice persiste, encore relayée par les discours de certains politiques et des organisations patronales, qui pense toujours la politique d'orientation comme nécessairement pilotée par l'aval d'une insertion professionnelle et « territorialisée», à quelque niveau d'enseignement que l'on se situe. Alors, l'information sur les « métiers » qui « **offrent des débouchés** » apparaît alors comme l'unique Sésame d'une orientation réussie faisant fi de la nécessité de relativiser les perspectives d'emploi (ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut être pas demain) avec les échéances temporelles variables de sortie sur les marchés du travail, selon que l'on est collégien, lycéen étudiant ou adulte en recherche d'emploi. Le service public d'orientation de l'éducation nationale qui fait entendre une approche humaniste et dissonante de cette question est désigné à la vindicte et menacé d'extinction.

On ne peut livrer ces questions aux mains des « court – termistes ». Il faut avoir le courage de dépasser le temps des projets politiques de société centrés sur l'échéance d'une mandature et qui conduisent à une dépendance très forte des politiques aux résultats à court terme et notamment pour ce qui concerne la question de l'emploi et de l'insertion des jeunes. Le chemin sera long et pavé de résistances de toutes sortes. L'éducation, la formation et donc l'orientation doivent être le reflet d'une ambition nationale éprise d'égalité et d'humanisme dans un contexte Européen de développement équitable.

*Nos propositions : des propositions qui mettent le jeune et l'utilisateur au centre et partent de la notion de parcours de formation, d'éducation et d'insertion réussis*

## ORIENTATION ET FORMATION INITIALE

### 1° L'école obligatoire de la maternelle à la fin du collège

	QUOI		COMMENT			
	Objectifs	Pédagogie	Guidance	Organisation	Formation	RH
<u>Politique éducative</u>	Fluidifier les parcours de tous les élèves, les personnaliser, permettre progressivité et réversibilité	Mettre en œuvre l'école du socle Avec une pédagogie renouvelée, et la mise en œuvre des soutiens individuels nécessaires Revoir les programmes en cohérence avec le socle Restaurer les RASED	Intégrer l'accompagnement des élèves et la démarche éducative en orientation dans les pratiques et le temps de travail des enseignants	Constituer des équipes éducatives qui associent systématiquement dans chaque établissement la fonction de psychologue de l'éducation et /ou de conseiller d'orientation psychologue	Former l'ensemble des acteurs à une vraie « culture de l'orientation » Formation véritable des enseignants aux nouvelles pratiques de guidance et d'accompagnement nécessitant une sensibilisation à la psychologie du développement et de l'apprentissage, du monde économique et de l'emploi dans le cadre d'une formation professionnalisante incluant quelques crédits communs avec les futurs « copsy »	<p><b>Un nouveau contrat pour les enseignants assorti d'une vraie revalorisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutés à master 1 puis formés en tant que fonctionnaires stagiaires en alternance</li> <li>- Un temps de travail réglementaire en établissement porté à 27 h hebdomadaires qui réduit le temps de face à face en classe à 15 h , et libère 12 h pour le travail en équipe , par projet et l'accompagnement des élèves</li> </ul> <p>Constituer un corps unique de psychologues de l'éducation et de l'orientation à double valence (élémentaire et second degré) recruté en nombre suffisant (les Copsy exerçant parallèlement au sein des structures CIO )</p>

	<b>QUOI</b>	<b>COMMENT</b>			
<u>Politique de carte scolaire du second degré</u>	Réintroduire la mixité sociale mise à mal par l'assouplissement de la carte scolaire et qui a renforcé la ghettoïsation de certains établissements, préjudiciable à la réussite scolaire et à une orientation équitable	<p>Imaginer de nouvelles organisations territoriales de l'école du socle et de réseaux d'établissements qui permettent d'y intégrer des enfants issus de différents quartiers en zone urbaine et communes en milieu rural</p> <p>Supprimer les droits à dérogation pour l'affectation en Lycée GT, sauf pour les situations médicales particulières</p> <p>Supprimer les internats d'excellence pour quelques uns et développer largement des internats « d'excellence » pour tous</p>			
<u>Politique d'orientation et procédures d'orientation</u>	<b>Objectifs</b>	<b>Guidance</b>		<b>Organisation</b>	<b>Partenariat Région</b>
	Permettre des choix éclairés réversibles et progressifs et qui ne soient pas fondés en fin du collège sur des représentations erronées engendrées par les décisions légales de l'institution d'orienter notamment en voie professionnelle <b>ou</b> en voie GT, (cette dernière étant alors perçue comme de plus grande valeur)	Donner totalement le choix d'orientation et des modalités particulières de parcours aux familles, à condition de les accompagner de très près dans la prise de décision (Cf guidance, formation des profs, rôle des CIO et copsy ...) (Indispensable pour éviter l'auto censure sociale) Ne pas se priver des possibilités offertes par les modes de découvertes des métiers par le pré -apprentissage et par l'apprentissage à condition de réversibilité et d'organiser pédagogiquement le parcours de l'élève en retour .	Mettre en place le portefeuille orientation formation prévu par la loi de 2009 et qui accompagnera le jeune tout au long de son parcours	<p>Faire de la classe de seconde GT une vraie seconde de détermination qui permette le choix également en aval de la voie Pro</p> <p>Affecter les élèves dans les différentes voies et y compris en apprentissage (afin de rétablir une égalité des chances pour l'entrée en apprentissage des jeunes issus de l'émigration)</p>	Envisager que l'affectation en voie professionnelle soit prise en charge par la collectivité régionale pour permettre de faire levier sur l'ensemble des CFA

## 2° Le lycée vers l'enseignement supérieur et/ou l'emploi

	QUOI		COMMENT			
	Objectifs	Pédagogie et certifications	Guidance	Organisation	Formation	RH
Politique éducative	<p>Fluidifier les parcours de tous les élèves, les personnaliser, permettre progressivité réversibilité et préparer la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur pour tous ceux qui le souhaitent.</p> <p>Accueillir des adultes de retour en formation ( rendre le système de formation initial perméable) = levier de cohésion générationnelle, de justice sociale et ferment d'innovations pédagogiques.</p>	<p>Consolider la réforme des lycées <i>LEGT : enseignements d'exploration</i> <i>LEGT et LP : accompagnement personnalisé incluant l'accompagnement du processus d'orientation</i> <i>Transformations de la voie Technologique</i></p> <p>Modulariser les formations pour accueillir les parcours personnalisés</p> <p>Mettre en place les certifications par unités capitalisables</p> <p>Ou modèle des crédits de l'université</p>	<p>Intégrer l'accompagnement des « étudiants » et la démarche éducative en orientation dans les pratiques et le temps de travail des enseignants</p> <p>Prendre appui à l'entrée en seconde sur les acquis en compétences des élèves issus des collèges en référence à leur POF pour organiser leur parcours.</p>	<p>Constituer des équipes éducatives qui travaillent en équipe en faisant converger les disciplines et les pratiques et qui bénéficient du concours du CIO</p> <p>Mixer les publics en formation (jeunes et adultes – différents statuts)</p>	<p>Former l'ensemble des acteurs à une vraie « culture de l'orientation » et de l'insertion.</p> <p>Formation véritable des enseignants aux nouvelles pratiques de guidance et d'accompagnement nécessitant une sensibilisation à la psychologie du développement et de l'apprentissage, du monde économique et de l'emploi, dans le cadre d'une formation professionnalisante incluant quelques crédits communs avec les futurs « copsy »</p>	<p>Un nouveau contrat pour les enseignants <b>assorti d'une vraie revalorisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutés à master 1 ou équivalent (enseignement professionnel) puis formés en tant que fonctionnaires stagiaires en alternance</li> <li>- Un temps de travail réglementaire en établissement porté à 27 h hebdomadaires qui réduit le temps de face à face en classe à 15 h , et libère 12 h pour le travail en équipe , par projet et l'accompagnement des élèves</li> </ul> <p>Constituer un corps unique de psychologues de l'éducation et de l'orientation à double valence (élémentaire et second degré) recruté en nombre suffisant (les Copsy exerçant parallèlement au sein des structures CIO )</p>

	<b>QUOI</b>	<b>COMMENT</b>			
<u>Politique de carte scolaire du second degré</u>	Réintroduire la mixité sociale mise à mal par l'assouplissement de la carte scolaire et qui a renforcé la ghettoïsation de certains établissements, préjudiciable à la réussite scolaire et à une orientation équitable	<p>Imaginer de nouvelles organisations territoriales de l'école du socle et de réseaux d'établissement secondaires qui permettent d'y intégrer des enfants issus de différents quartiers en zone urbaine et communes en milieu rural</p> <p>Supprimer les droits à dérogation pour l'affectation en Lycée GT, sauf pour les situations médicales particulières</p> <p>Supprimer les internats d'excellence pour quelques uns et développer largement des internats « d'excellence » pour tous</p>			
<u>Politique d'orientation et procédures d'orientation</u>	<b>objectifs</b>	<b>Guidance</b>		<b>Organisation</b>	<b>Partenariat université - monde économique</b>
	Permettre des choix éclairés réversibles et progressifs et qui ne soient pas fondés sur une représentation hiérarchisée des voies de formation engendrée par le droit de l'institution d'en décider	Donner totalement le choix d'orientation et des modalités particulières de parcours aux familles, à condition de les accompagner de très près dans la prise de décision (Cf guidance, formation des profs, rôle des CIO et copsy ...) (Indispensable pour éviter l'auto censure sociale) Ne pas se priver des possibilités offertes par l'apprentissage à condition de réversibilité et d'organiser pédagogiquement le parcours de l'élève en retour .	Enrichir le portefeuille orientation formation prévu par la loi de 2009 qui accompagnera le jeune tout au long de son parcours au lycée et dans la perspective de l'emploi et ou de la poursuite des études.	Faire de la classe de seconde GT une vraie seconde de détermination qui permette le choix en également en aval de la voie Pro	<p>Favoriser l'organisation d'échanges avec les universités dès la classe de première (stage en université découverte des formations)</p> <p>Permettre des stages en « entreprises » dans les curriculums y compris en voie générale et qui bénéficieront d'une valorisation dans le POF</p>

## LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La loi orientation formation votée le 14 octobre 2009 consacre le droit à l'orientation tout au long de la vie

- **Art. L. 6111-3.** – Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du code de l'éducation.

Le service public de l'orientation prend naissance en formation initiale, en appui sur l'ensemble des pratiques de guidance citées préalablement. Les acteurs spécialisés de l'AIO ont vocation à prendre le relais tout au long de la vie et les CIO représentent déjà pour les familles, un lieu de recours extérieur aux EPLE. Dans la perspective de leurs mises en réseaux opérationnelles, les CIO en sont les acteurs clés, puisqu'ils sont les seuls à oeuvrer au-dedans et au dehors de « l'école ». Sur les territoires, ils interviennent à l'interface du système de formation initiale et de l'insertion et l'emploi. S'ils détiennent une compétence particulière pour accompagner l'orientation du public « jeunes », elle ne s'y réduit pas et se nourrit de ses contacts avec le public adulte et les autres acteurs de l'insertion et de l'emploi.

La sauvegarde des CIO, spécificité française dans le paysage de l'OTLV en Europe et que d'autres nous envient, est un préalable à une organisation valide du SPO. La reprise d'un recrutement de Copsy en nombre suffisant, réintégrés dans le droit commun des personnels enseignants de l'éducation est une garantie qu'ils puissent fonctionner. Les CIO sont aujourd'hui exsangues et dans l'incapacité parfois de répondre aux besoins. Ils sont de ce fait l'objet de dénigrement permanents (quand on veut se débarrasser de son chien ...) . Ou alors, justement parce qu'ils seraient porteurs d'une vision complexe et humaniste de la question de l'orientation, ils sont accusés d'être porteurs d'une conception qualifiée de « psychologisante », tandis qu'elle vise surtout à mettre la personne au centre de la démarche .

Le développement des nouvelles technologies de l'information et l'évolution de la demande des usagers autorisent à envisager des organisations nouvelles qui mutualisent sur les territoires des services et des fonctions. Les formats doivent correspondre à l'analyse des besoins des résidents. Différents modèles peuvent coexister depuis des « maisons de l'orientation » qui réuniraient les acteurs publics locaux de l'AIO en mutualisant les ressources documentaires et des personnels d'appui, à des formats plus éclatés qui prendraient appui sur les structures existantes.

Plus largement, dans le contexte actuel de la RGPP nous craignons que la réunion des acteurs publics de l'AIO autour d'une conception de l'OTLV à laquelle le SIEN adhère, centrée sur le besoin des personnes, ne soit celle d'ensembles vides et/ou de personnels précaires et sans véritable qualification professionnelle.

### Le pilotage du système d'orientation tout au long de la vie

En conséquence, face aux enjeux essentiels des prochaines années :

- L'appropriation par tous les acteurs du système éducatif d'une véritable culture de l'orientation et son partage avec les autres opérateurs de l'orientation tout au long de la vie
- La nécessité d'un pilotage concerté des pratiques et des dispositifs éducatifs et de formation
- La perspective de l'organisation sur les territoires d'un service public de l'orientation tout au long de la vie labellisé incluant les CIO

Les inspecteurs de l'orientation qui sont aujourd'hui les premiers détenteurs de l'expertise nécessaire au déploiement de ces priorités au niveau académique et régional s'inscrivent dans la perspective de création d'un **corps unique d'inspecteurs et de sa spécialité « orientation, éducation et formation tout au long de la vie »**

Yvette Destot SGA du SI EN .

*NB / Les réformes du lycée, la mise en œuvre du socle commun et les intentions de personnaliser les parcours, engagées par le précédent gouvernement dans une cacophonie médiatique, ont été argumentés de la seule nécessité d'effectuer des « réformes » sans en faire partager le sens et, elles se sont heurtées très vite au retrait des moyens ainsi qu'à la mise en extinction de la formation des enseignants. De plus, leur mise en œuvre s'est appuyée sur une stratégie managériale d'inspiration libérale et dé régulatrice prônant la concurrence entre les acteurs et les élèves\*comme levier de la performance : autonomie totale et concurrence entre les EPLE, recrutement direct des enseignants en perspective, primes au mérite des PERDIR, des enseignants, perspective d'une évaluation par les résultats des professeurs par leur chef d'établissement.*

*\*(internat d'excellence)*